

## CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément aux articles L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans le tableau ci-dessous :

Filière	Catégorie	Grade actuel - poste à supprimer	Grade de destination - poste à créer	Nombre
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur - temps complet	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	3
	C	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe - temps complet	5
	C	Adjoint administratif - temps complet	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	9
TECHNIQUE	B	Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe - temps complet	4
	C	Agent de maîtrise - temps complet	Agent de maîtrise principal - temps complet	2
	C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe - temps complet	12
	C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps non complet 28h/s	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe - temps non complet 28h/s	1
	C	Adjoint technique - temps complet	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	16
	C	Adjoint technique - temps non complet 28h/s	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps non complet 28h/s	1
ANIMATION	B	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe - temps complet	1
	B	Animateur - temps complet	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	2
	C	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe - temps complet	1
	C	Adjoint d'animation - temps complet	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	1

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la ville de GRAVELINES**  
**Arrondissement de Dunkerque**  
**Département du Nord**

Conseil Municipal convoqué le : 11 Décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 - 18h30**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Raoul DEFUIT, adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme DEVOS,

Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal,

Madame Claudine BARBIER, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme DENEUVILLE,

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme DUBOIS,

Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale,

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

CULTURELLE	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe - temps complet	2
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 <sup>ère</sup> classe - temps complet	1
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques- temps complet	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	1
SPORTIVE	B	Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe - temps complet	8
	B	Educateur des APS - temps complet	Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	5
	C	Opérateur des APS - temps complet	Opérateur des APS qualifié - temps complet	1
Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Responsable d'unité	C	Agent de maîtrise	Temps complet	2
Chef d'équipe	C	Agent de maîtrise	Temps complet	1
Chauffeur	C	Agent de maîtrise	Temps complet	1
Agent technique	C	Agent de maîtrise	Temps complet	3
Agent des écoles	C	Agent de maîtrise	Temps complet	4
Agent de restauration	C	Agent de maîtrise	Temps complet	2
Attaché de presse	B	Rédacteur	Temps complet	1
Gestionnaire administratif	B	Rédacteur	Temps complet	2
Policier municipal	C	Agent de police municipale	Temps complet	4

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrit au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Le Comité Social Territorial réuni le 17 Novembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité sur les suppressions de postes.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES LE 17 DECEMBRE 2025  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

  
Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 19 DEC. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 DEC. 2025